

CNPN - COMMISSION ECB du 22/01/2019

Avis sur le PNA en faveur de l'Esturgeon européen (*Sturio*) 2019-2028

Suite à l'exposé des opérateurs du PNA, le débat qui s'ensuit porte notamment sur l'un des objectifs forts affichés du plan qui est de restaurer une population viable sur le bassin de la Garonne et de la Dordogne avec une possible première reproduction en milieu naturel attendue partir de 2022.

Mais quels sont les facteurs défavorables non maîtrisés à ce jour ?

- le risque de prédation par des prédateurs introduits comme le silure, les comportements et activités humaines (braconnage, captures accidentelles), activités polluantes et d'extraction notamment dans l'estuaire, les micro-polluants, le bouchon vaseux,
- la protection réglementaire des frayères par la création d'Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes (APPB) non encore finalisée et les menaces pesant sur la conservation de l'habitat naturel en général,
- le risque de relâcher accidentel d'espèces d'esturgeons allochtones ; peut-on mieux contrôler les fuites accidentelles de poissons issus de piscicultures d'élevage autorisées installées sur le bassin versant ? Il est fondamental d'identifier les installations de pisciculture à risque, l'état des stocks, de prévoir des dispositifs de marquage.

Une évolution de la réglementation est aussi nécessaire (interdire toute nouvelle installation ?) De même, la possibilité d'élevage pour l'aquariophilie de toutes espèces d'esturgeons avec le risque de relâcher dans le milieu naturel constitue elle aussi une menace pour la restauration de l'espèce. Ce risque devrait être limité par des mesures d'information et de sensibilisation des professionnels et du public, voire par des mesures réglementaires.

Les actions prévues dans le domaine de la réduction du braconnage et des captures accidentelles sont bien décrites. Elles s'appuient sur une démarche déjà ancienne et réussie de coopération avec le monde de la pêche au niveau national et européen qui constitue avec la réussite de la reproduction en captivité et les premiers relâchers dans le milieu naturel les avancées significatives dans la restauration de l'espèce. Il est cependant difficile dans le PNA présenté d'apprécier l'état des lieux des populations issues des repeuplements. Il convient notamment de le compléter par des indicateurs de suivi de l'évolution de la population.

Il serait souhaitable que, pour ce plan sur 10 ans, soit affiché un objectif chiffré en tant que niveau de population à atteindre pour constituer une population viable, d'où découle notamment un plan de repeuplement.

L'action 16 relative à la recherche n'est pas suffisamment détaillée, elle devrait notamment comprendre toutes les études nécessaires à mieux qualifier l'impact des menaces directes ou indirectes sur la population et ses habitats naturels. Il serait pertinent de reprendre dans cette action les études et recherches mentionnées au fil des différentes actions précédentes.

Le CNPN souhaite une priorisation des objectifs de manière à réussir celui du retour de populations sauvages, mais il craint que les conditions ne soient pas remplies pour ce faire tant que les habitats naturels fluviaux et estuariens de l'espèce ne seront pas mieux protégés, le risque de prédation par les espèces de poissons allochtones (silure) éliminé (envisager de ne pas remettre à l'eau les poissons pêchés ?), le risque de lâchers accidentels d'espèces d'esturgeons allochtones mieux contrôlé.

La réussite de ce projet à long terme nécessite également de garantir la pérennité du stock ex-situ permettant le repeuplement et le développement d'autres stocks conservatoires. Cette action prévue aux actions 13 et 16 doit être priorisée. La recherche d'autres bassins versants prioritaires pour le repeuplement affiché dans le document est également souhaitable.

Le plan tout comme le précédent s'inscrit dans une démarche de coopération européenne qui doit être encouragée.

C'est pourquoi le CNPN émet un avis favorable à ce PNA à 3 voix pour, 2 contre et 9 abstentions.

Il recommande aux opérateurs du PNA de prendre en compte ces remarques dans la version définitive du PNA en faveur de l'Esturgeon européen 2019-2028.



Michel METAIS

Président de la Commission ECB